

QUAND FURENT POSÉES LES FONDATIONS D'UNE POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

par Marcel Hipszman (*)

Suite au décès de Pierre Roussel, Marcel Hipszman nous rappelle le rôle considérable qu'a joué cet homme aux multiples responsabilités (enseignant, militant syndical, responsable mutualiste, dirigeant associatif, maire du Murol) au service de l'économie sociale. A travers son action de premier délégué à l'Économie sociale, nous voyons se mettre en place à partir de 1981 un cadre politique, institutionnel, juridique..., dont l'essentiel perdure aujourd'hui, qui va asseoir la reconnaissance de l'économie sociale et soutenir son développement.

(*) Groupe Esfin-Ideas.

S'étant vu confier par Pierre Mauroy, dont il était membre du cabinet, la mission de préparer la création de la Délégation à l'économie sociale dont il allait prendre la tête en décembre 1981, Pierre Roussel, entouré d'une poignée de collaborateurs et avec des moyens très modestes, allait donner corps à un projet longuement mûri dans un étroit cénacle de militants proches du Parti socialiste et qui s'inscrivait dans la démarche des organisations de l'économie sociale groupées depuis une dizaine d'années au sein du Cnlamca.

C'est sous son impulsion que la Délégation à l'économie sociale, rattachée au Premier ministre et placée sous l'autorité de Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan, et avec l'appui très actif du cabinet de celui-ci en la personne de François Soulage, allait en quelque dix-huit mois poser les fondations d'une politique de l'économie sociale qui émergeait ainsi au rang des orientations gouvernementales, et pas des moindres.

L'économie sociale voyait ainsi sa place reconnue dans le Plan intérimaire et dans le IX^e Plan économique et social de la nation, définitivement adopté en 1984, où un chapitre spécial lui était consacré.

Des institutions spécifiques étaient mises en place: le comité consultatif de l'économie sociale, intronisé par Pierre Mauroy, rassemblant des représentants des trois familles (coopératives, mutuelles et associations) et des principales administrations concernées, qui aussitôt formé conduira un important travail de réflexion dans plusieurs domaines (les instruments financiers, la gestion des services publics par les associations, les outils de développement local).

D'autres institutions étaient mises en chantier à l'initiative d'André Henry, ministre du Temps libre: le Fonds national de développement de la vie associative et le Conseil national de la vie associative.

Le Conseil supérieur de la coopération recevait une impulsion nouvelle et allait être pleinement associé à la préparation des mesures législatives nouvelles, notamment dans le domaine bancaire et dans celui des instruments financiers : loi du 17 mai 1982 portant statut des sociétés coopératives de banque, loi du 3 janvier 1983 ouvrant aux sociétés anonymes coopératives l'accès au titre participatif.

Pierre Roussel et ses collaborateurs, en étroite association avec les organisations coopératives et les ministères de tutelle allaient s'employer à préparer et à faire adopter par le Parlement unanime – cela vaut d'être souligné – la première loi d'économie sociale : la loi du 20 juillet 1983 « relative au développement de certaines activités d'économie sociale », dont le vingtième anniversaire de la promulgation sera célébré, avec quelques mois de retard, le 10 décembre prochain, à l'occasion d'une manifestation organisée spécialement à cet effet⁽¹⁾.

Cette loi du 20 juillet 1983 donne un véritable statut aux coopératives artisanales, rénove le statut des coopératives maritimes et des sociétés coopératives d'intérêt maritime, modernise le statut des coopératives d'entreprises de transport et restitue aux sociétés coopératives de HLM une capacité d'intervention qu'une loi de 1971 avait considérablement restreinte. Elle introduit également un dispositif de révision obligatoire et crée enfin un statut juridique nouveau permettant aux trois familles de l'économie sociale d'œuvrer ensemble sur des projets communs, celui d'union d'économie sociale. Dans cette moisson très riche à porter à l'actif de Pierre Roussel et de la Délégation à l'économie sociale, on se doit encore de citer :

- la création de l'Institut de développement de l'économie sociale, dont il préside l'assemblée constitutive en mai 1983 ;
- la mise en place, dans les régions et les départements, sous l'autorité des préfets, d'un réseau de correspondants de la délégation ;
- l'appui donné à la constitution et au renforcement des GRCMA et la désignation de chargés de mission économie sociale dans un certain nombre d'exécutifs régionaux ;
- l'implication forte de la délégation dans les travaux en vue de la réforme du Code de la mutualité, qui interviendra en 1985 ;
- le soutien financier apporté aux organisateurs de l'économie sociale, aux Scop en particulier ;
- l'obtention, en faveur des coopératives de la loi du 20 juillet 1983, d'un statut fiscal dérogatoire.

C'est donc un acquis considérable qui est réalisé en un laps de temps finalement très court grâce à la détermination d'un homme. Cette réussite s'inscrit dans un contexte certes favorable : elle n'aurait pas été possible sans le soutien des organisations de l'économie sociale, mais Pierre Roussel sut également s'entourer d'une équipe très motivée et trouver auprès de son ministre de tutelle, auprès du Premier ministre et des administrations concernées les appuis nécessaires.

Sa disparition est l'occasion de rappeler l'importance de l'action qu'il a conduite et de rendre un hommage mérité au serviteur de l'Etat et au militant de l'économie sociale qu'il fut. ●

(1) Cf. « Agenda ».